



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 27 mai 2026

### **Objet : Campagne d'identification et de stérilisation des chats libres sauvages**

**Date de la convocation : 19 mai 2026**

**Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

**Nombre de membres composant l'assemblée : 43**

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 34**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents**: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame STROMBONI Marie ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

**Etaient absents** : Madame Hélène SALGE

### **Ont donné pouvoir** :

Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;  
Madame Anne-Marie CARRIER à Madame Françoise FILIPPI ;  
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;  
Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA à Monsieur Didier GRASSI ;  
Madame Dominique NASICA à Madame Marie STROMBONI ;  
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;  
Monsieur Jean-Martin MONDOLONI à Madame Josepha OLIVESI ;  
Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur Sylvain FANTI

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Didier Grassi élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 26 mai 2026 ;

**Considérant** que dans le cadre de la recherche d'une meilleure intégration de l'animal dans les villes, il est préconisé d'identifier et de stériliser les chats errants évitant ainsi leur surpopulation qui est préjudiciable pour les animaux eux-mêmes et pour le bien-être des habitants ;

**Considérant** que depuis plusieurs années, la Ville de Bastia organise, en partenariat avec les associations de protection animale et les cliniques vétérinaires, des campagnes de stérilisation qui produisent des résultats très encourageants ;

**Considérant** la proposition de reconduire, pour l'année 2026, une nouvelle campagne ;

**Considérant** qu'une demande de financement a été déposée le 6 mai auprès de la fondation 30 millions d'amis qui l'a acceptée à hauteur de 49 500 euros ;

**Considérant** que la Ville de Bastia dédie un financement de 7000 euros pour cette campagne.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Mathilde Mattei,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article 1er :**

- **Approuve** la reconduction de la campagne d'identification et de stérilisation des chats errants pour l'année 2026.

**Article 2nd :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette campagne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 02/06/2026

Signé électroniquement le 02/06/2026

Didier GRASSI



Gilles SIMEONI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*